VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 23
REGULARISATION FONCIERE
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE LA GARE

Dans le cadre de la régularisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Gare, une délibération avait été votée le 21 février 2014 par le Conseil municipal de Clermont-Ferrand « Echanges d'immeubles – Diverses propriétés » mais celle-ci n'a jamais été suivie d'effet. Elle doit aujourd'hui être annulée et remplacée dans les conditions précisées ci-dessous.

L'aménagement de la ZAC de la Gare située avenue de l'Union Soviétique avait été confié à ICF NOVEDIS, filiale Habitat de la SNCF.

Quatre séquences du programme de construction ont été menées à leur terme et la régularisation foncière des parcelles en pied d'immeubles peut intervenir, les parvis devant être remis gratuitement à la Ville comme le prévoyait le règlement de la ZAC.

ICF NOVEDIS cède à la Ville de Clermont-Ferrand :
- les parcelles cadastrées CD n° 127 (17 m²), 129 (254 m²), 130 (15 m²), 132 (778 m²), 119 (300 m²), 140 (186 m²), 147 (247 m²), 150 (80 m²) ;

- le lot volume 6 (correspondant à l'esplanade) de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) établi par le géomètre le 30 novembre 2018 et à publier dont l'assiette cadastrale de la volumétrie est constituée des parcelles CD n° 128, 131, 141, 142 et 143 ;

- le lot volume 2 (correspondant à l'esplanade) de l'EDDV du 19 janvier 2006 dont l'assiette cadastrale de la volumétrie est constituée de la parcelle CD n° 139 ;

- le lot volume 2 (correspondant à l'esplanade) de l'EDDV du 20 juin 2003 dont l'assiette cadastrale de la volumétrie est constituée de la parcelle CD n° 146 ;

- le lot volume 2 (correspondant à l'esplanade) de l'EDDV du 2 août 2004 modifié le 7 octobre 2004 dont l'assiette cadastrale de la volumétrie est constituée de la parcelle CD n° 149.

La Ville cédera à la copropriété concernée située avenue de l'Union Soviétique les lots volumes 1 et 3 (correspondant au tréfonds, sous-sol et rez-de-chaussée) de l'EDDV à publier dont l'assiette cadastrale de la volumétrie est constituée des parcelles cadastrées CD 128, 131, 141, 142 et 143.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter les termes de cette régularisation et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette transaction.

DELIBERATION

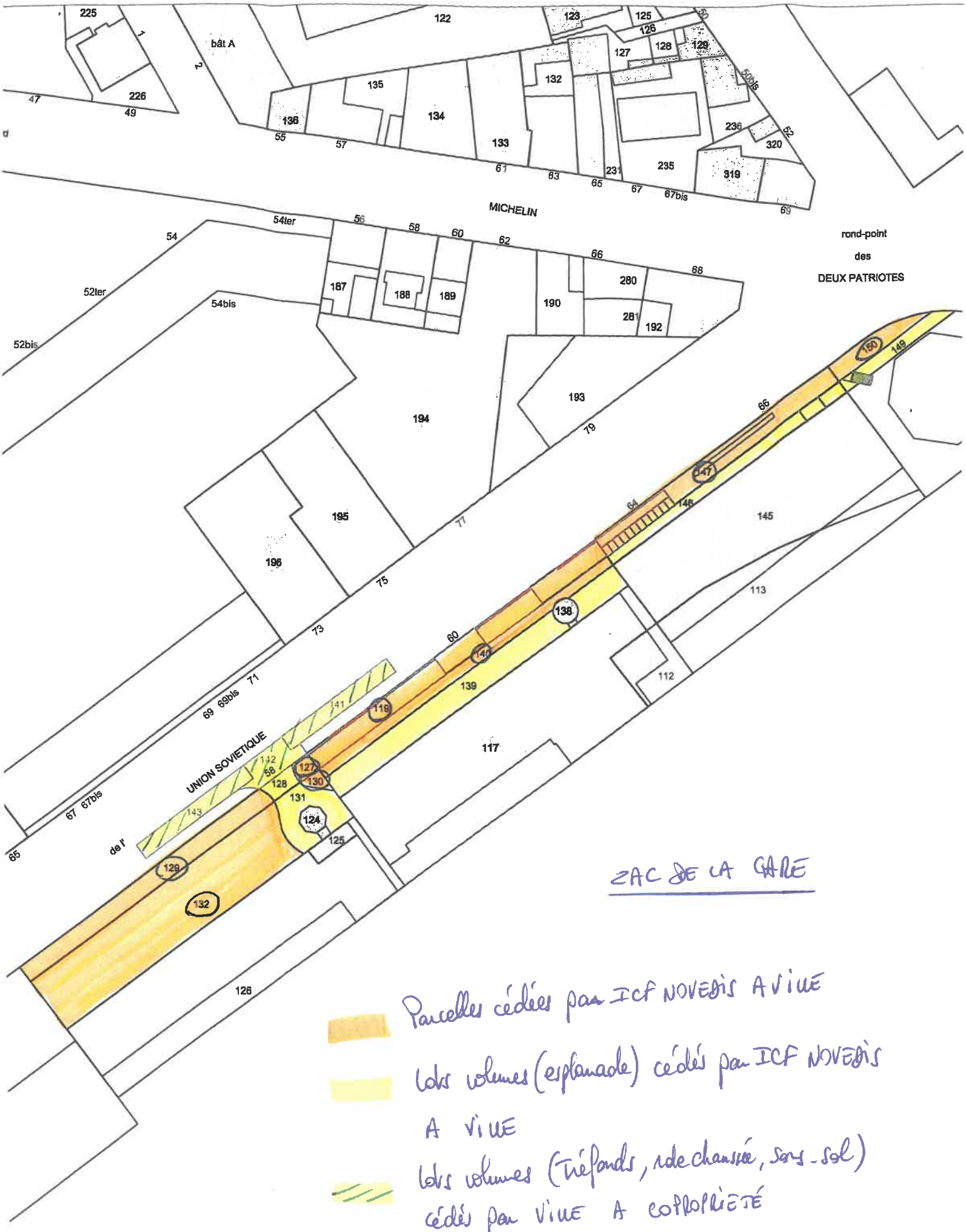
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Grégory BERNARD


MICHELIN
rond-point
des
DEUX PATRIOTES
UNION SOVIETIQUE
bât A
ZAC DE LA GARE
Parcelles cédées par ICF NOVEDIS A VILLE
Lots volumes (esplanade) cédés par ICF NOVEDIS A VILLE
Lots volumes (Tréponds, rdc chaussée, sous-sol) cédés par VILLE A COPROPRIÉTÉ